

TERRITOIRE
*Investir
l'espace public*

SOCIAL
*Redéfinir
la balance sociale*

PLANÈTE
*Préserver la forêt
de l'exploitation*

Dividende sociétal

Quand les entreprises *S'engagent*



Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

EN PARTENARIAT AVEC **NouvelObs**

Réconcilier économie et bien commun



Un essai clair
pour comprendre
le mutualisme,
ce modèle
économique
qui peut changer
la société.

15 €
Disponible
en librairie

Sommaire



04

JEAN VIARD :
« La confiance s'est déplacée
vers les entreprises »

SOCIAL



14 **ÉRIC PETITGAND :** « La proximité
est inscrite dans nos gènes »

16 **ASSURANCE EMPRUNTEUR :**
Un truc de malade !

18 **MINE GÜNBAY :** « Beaucoup de femmes restent
parce qu'elles n'ont pas les moyens de partir »

20 **LES RESTOS DU CŒUR :** Les Restos du Cœur
en mettent une couche pour les bébés

23 **FRATRIES :** Vivre en colocation inclusive
pour « ne plus voir les différences »

TERRITOIRE



06 **CROIX-ROUGE MOBILITÉS :** Loin des yeux,
mais pas du cœur

08 **DANIEL BAAL :** « Comment rester indifférent
quand on connaît les besoins de la société ? »

12 **SPORT DANS LA VILLE :** L'insertion
est un sport de combat

PLANÈTE



24 **LAURENT BERGER :** « Oui, au Crédit Mutuel,
je fais de la politique »

26 **LA FORÊT DE DAMBACH :** Le capital vert
jamais à découvert

28 **FLEUR PELLERIN :** « Le greenwashing a fait
des ravages, mais la donne a changé »

30 **SWEETCH ENERGY :** Une énergie qui ne
manque pas de sel

31 **NÉOLITHE :** Des déchets solides
comme un roc

JEAN VIARD : « LA CONFIANCE S'EST DÉPLACÉE VERS LES ENTREPRISES »

Le sociologue interroge le rôle nouveau qu'occupent les acteurs privés dans la prise en charge de questions sociales, culturelles et écologiques. En quoi sont-ils légitimes pour le faire ?

Depuis des décennies, Jean Viard se passionne pour les évolutions de notre société. L'auteur de « L'individu écologique, naissance d'une civilisation », qui vient de sortir aux éditions de l'Aube, observe l'engagement des entreprises dans les secteurs sociaux, culturels et environnementaux dans un pays, la France, qui n'avait pas a priori une vocation innée pour cela. Il répond à nos questions.

PENSEZ-VOUS QUE LES ENTREPRISES EXERCENT, CES DERNIÈRES ANNÉES, UN RÔLE NOUVEAU DANS LA MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ?

Ce qui est certain, c'est qu'elles ne sont plus perçues comme elles l'étaient par les Français. Pendant des décennies, notre pays s'est caractérisé par une tendance à voir les grands patrons comme des sortes d'ennemis et l'entreprise comme un lieu d'exploitation. De

nombreux sondages attestent que cette vision a évolué, notamment depuis la pandémie de Covid-19. Alors que nous étions confinés, nous avons compris le rôle essentiel du corps médical et hospitalier, mais aussi des entreprises d'approvisionnement, comme les grandes surfaces, et des sites Internet qui livrent des marchandises. La confiance s'est déplacée : jadis, on se sentait « au chaud » dans sa classe sociale, avec des gens qui nous ressemblaient, et l'on tablait sur les partis politiques. Avec l'individualisation galopante de nos sociétés – qui a globalement amené plus de libertés, il ne faut pas l'oublier – la confiance dans les politiques s'est effondrée, sauf envers les élus de proximité, par exemple les maires, mais elle a progressé pour d'autres acteurs. Les entreprises font partie de ces derniers.



©Alexandre Dupeyron

NOUS LEUR PRÊTONS DONC UNE FONCTION SOCIALE QUI N'ÉTAIT PAS LA LEUR ?

C'est un peu cela, oui. La Fondation Jean-Jaurès, il me semble que c'était elle, a demandé aux Français de désigner ce qui, à leurs yeux, constituent les lieux de la République. Et bien, les Français nomment d'abord l'école, ensuite la mairie et en troisième position, l'entreprise. Ce n'est pas rien ! L'entreprise occupe en effet une part de nos affects quotidiens : n'oubliez pas que 47 % des individus ont vécu une aventure sentimentale au travail, et que 20 % des couples se sont formés avec une personne rencontrée dans leur entreprise [enquête conduite par PageGroup, 2019]. Hélas, les études ne disent rien de l'amitié au travail, alors que je suis persuadé que c'est un lieu essentiel en la matière. L'entreprise forge une part de notre identité sociale, c'est aussi pour cela que

tant de personnes se retrouvent un peu perdues quand elles prennent leur retraite.

MAIS LES ENTREPRISES SONT-ELLES DANS LEUR RÔLE QUAND ELLES INTERVIENNENT DANS LE CHAMP DU SOCIAL, DU MÉCÉNAT CULTUREL OU DU CARITATIF ?

Il me semble que oui, même si la philanthropie n'est pas très profondément inscrite dans l'ADN des entreprises françaises, comme elle l'est par exemple aux États-Unis. Je les vois aujourd'hui capables d'apporter des soutiens financiers et logistiques à des causes qui leur tiennent à cœur avec une capacité d'action immédiate qui n'est pas celle des administrations. Je ne dis pas, évidemment, qu'il est de leur rôle de se substituer aux pouvoirs publics – pas du tout. Simplement, dans certains secteurs comme le secteur culturel, cela fait longtemps qu'elles subventionnent des artistes tout à fait ambitieux. D'autres vont donner des coups de pouce remarquables à des start-up innovantes. On a vu aussi certaines entreprises s'engager, il y a quinze ou vingt ans, pour la sauvegarde de l'environnement avec une célérité qui manquait quelquefois aux politiques. Bien sûr, je ne suis pas naïf : il s'agit souvent

de polir une image de marque en associant l'entreprise à des causes (le handicap, l'inclusion, l'écologie) qui suscitent l'assentiment de l'opinion publique. Mais j'ai connu bien des entreprises qui agissaient aussi en toute discrétion, simplement parce que cela correspondait à leurs valeurs. Nombre d'entre elles ont créé des fondations à cet effet.

PAR EXEMPLE ?

Une grande entreprise marseillaise se faisait fort d'« avancer la trésorerie » immédiatement aux associations de jeunes des quartiers populaires quand elles avaient obtenu des aides des collectivités ou de l'État. Ce coup de pouce, donné discrètement, permet aux associations et aux ONG de commencer à travailler sans attendre des aides publiques qui, parfois, mettent fort longtemps à arriver.

VOUS DIRIEZ QUE LES ENTREPRISES POSSÈDENT DONC UNE CULTURE SINGULIÈRE, DES VALEURS PROPRES À CHACUNE ?

Absolument. Vous savez, il m'est arrivé de tenir des conférences dans des assemblées générales de salariés et de me sentir terriblement gêné : je ne nommerai pas l'entreprise, mais j'ai vu certains de ses employés applaudir à tout rompre quand on annonçait d'excellents résultats financiers... Ce n'était pourtant pas leur fiche de paie qui était concernée ! Ailleurs, je pense par exemple aux salariés de la PME d'écotourisme Huttopia,

on voit que les ambitions sont tout autres. Bien sûr, tout le monde est content que l'entreprise affiche de bons résultats, mais j'ai perçu surtout un souci profond de conserver une vraie place dans les campings Huttopia à des clients moins fortunés. L'économique n'est pas tout, il y a du sens.

PEUT-ON PARLER DE FIERTÉ D'APPARTENIR À UNE ENTREPRISE ?

Bien sûr. Au-delà de son quotidien professionnel, cela fait partie de la fierté d'un salarié de savoir que son entreprise agit dans le bon sens. On ne le dit pas suffisamment, mais l'entreprise est un lieu où le « faire » peut engendrer un certain bonheur : bien faire son travail, ce qui est profondément satisfaisant, mais aussi savoir que ce qu'on fait – je veux dire le secteur d'activité dans lequel on exerce – amène la société dans le bon sens. Durant la pandémie, beaucoup de gens se demandaient : quel est le sens de ma vie ? Ils incluaient très souvent leur emploi dans l'équation, ce n'est pas anodin. Travailler pour un gros pollueur, pour une entreprise sans âme qui a des pratiques nocives devient intolérable, quels que soient les salaires à la fin du mois... On ne souhaite plus participer à ça. Dans une société d'individus, chacun cherche du sens à sa vie et à l'utilité sociale de son travail. ●

« La confiance dans les politiques s'est effondrée, sauf envers les élus de proximité, par exemple les maires, mais elle a progressé pour d'autres acteurs. Les entreprises font partie de ces derniers. »

LOIN DES YEUX, MAIS PAS DU CŒUR

Près de 2 millions de personnes vivent dans des zones éloignées des services publics sans disposer des moyens pour y accéder. La Croix-Rouge française leur offre une mobilité accessible. Reportage.

Il est 13h30 pétantes, Bruno Percheron se gare devant chez Raymonde Brault, qui l'attend, déjà prête. Un tour de clé, le trousseau glissé dans le sac à main et Raymonde, cheveux blancs, mocassins noirs et discret parfum, prend place sur le siège passager de la voiture de Bruno, sobrement floquée d'un autocollant "Croix-Rouge Mobilités". Ce jeudi après-midi, l'octogénaire, l'une des 2 100 âmes de Ligueil, bourgade rurale du sud de l'Indre-et-Loire, doit se rendre à Tours pour « une visite de routine » chez son cardiologue. « Il ne faut pas traîner, j'ai rendez-vous à 14h20 », glisse-t-elle. L'hôpital Trousseau se trouve en effet à quarante-cinq minutes de route par la D50, une départementale bordée de champs et très fréquentée par les tracteurs. Bruno n'est pas taxi, mais chauffeur bénévole à la Croix-Rouge française. Une ou deux fois par semaine, il revêt sa chasuble et conduit des personnes, âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale à leurs consultations médicales ou à d'autres services essentiels.

En France, 15 millions de personnes de plus de 18 ans sont ainsi isolées et connaissent au quotidien des difficultés pour se déplacer, selon le Baromètre des mobilités du quotidien 2024. « Cette précarité de mobilité est en augmentation : on en recensait 13,3 millions en 2022 », pointe Samia Gheraia, responsable nationale du programme Croix-Rouge Mobilités. Autrement dit, près d'un Français sur trois n'a pas la liberté de choisir

sa façon de se déplacer. Généralement, ces personnes cumulent les handicaps : revenus faibles, logements éloignés des grandes infrastructures, dépenses élevées de carburant, absence d'alternative à la voiture... « Cette précarité touche toutes les générations, en ville, en banlieue, à la campagne, les actifs comme les inactifs », relève encore le Baromètre. « On se retrouve devant un mur de besoins », confirme Samia Gheraia, face auquel la Croix-Rouge française tente et développe des solutions, comme ici, dans le sud de la Touraine, dès 2018.

« Généralement, ces personnes cumulent les handicaps : revenus faibles, logements éloignés des grandes infrastructures, dépenses élevées de carburant, absence d'alternative à la voiture... »

« On a commencé avec une vieille voiture à conduire les personnes âgées au centre hospitalier de Loches », rembobine Jean-Claude Galland, pilier de la Croix-Rouge française locale depuis 1972. Grâce à une subvention de 40 000 euros prodiguée par la région Centre-Val-de-Loire, la flotte de voitures a triplé. Encore fallait-il recruter des chauffeurs. Ce sera fait un jour de marché : « On a planté notre tente, distribué des questionnaires. À la fin du marché, on avait huit bénévoles », sourit Jean-Claude Galland. Et pléthore de « clients ».

Depuis, le dispositif de transport solidaire s'est structuré en Indre-et-Loire, avec dix voitures, une cinquantaine de bénévoles et une coordinatrice qui centralise les appels et s'enquiert de la disponibilité d'un chauffeur pour chacun des 2 100 rendez-vous assurés en 2024. « On ne peut pas se permettre de rater un rendez-vous, quand on sait qu'il y a six mois d'attente pour obtenir une consultation chez le dentiste ou un



médecin spécialiste », appuie Bruno Percheron. Dans un contexte où 40 % des Français ont déjà renoncé à un rendez-vous médical faute de pouvoir s'y rendre...

Bruno sort de la boîte à gants son carnet de reçus. Chaque trajet est facturé 30 centimes du kilomètre.

« D'ores et déjà, soixante nouvelles solutions sont proposées et touchent près de 10 000 personnes réparties dans 22 départements. »

Pour se rendre à l'hôpital de Tours, Raymonde s'acquittera donc de 23 euros, qui permettront d'entretenir les véhicules et de payer le carburant, tout en garantissant, pour les usagers, une saine intimité : « On est à la campagne, la solidarité joue mais pour un rendez-vous chez le cancérologue, on n'a pas envie que tout le village le sache », défend

Jean-Claude Galland.

Le temps du trajet, on papote sur les dernières plantations dans le jardin, la prochaine fermeture du restaurant après le départ à la retraite des gérants... - « Il ne restera que le kebab de Momo et une pizzeria... » - le prochain loto, activité prisée par Raymonde et sa fille. Ce covoiturage solidaire aurait pu s'appeler Blablacar, si la marque n'avait pas été déposée ! Car au-delà du transport, du service rendu, les bénéficiaires apprécient la chaleur humaine de la solution : « Pour certaines personnes un peu isolées, c'est le seul contact qu'elles ont dans la semaine », note Bruno Percheron. Qui « aime les gens ». C'est aussi le lieu de la confiance, mais « tout ce qui se dit dans la voiture reste dans la voiture », soutient Jean-Claude Galland.

La Croix-Rouge française estime que 2 millions de personnes vivent dans des « déserts de solidarité », des endroits situés à plus de 20 kilomètres de toute structure sociale, inaccessible quand on ne dispose

ni d'un véhicule ni d'une offre de transports collectifs abordable et suffisante. Un sérieux trou dans la raquette, qui concerne pas moins de 4 000 communes en France. Des « zones blanches », comme les qualifie Samia Gheraia, où, faute d'avoir accès à des moyens de mobilité, un grand nombre d'habitants risque de se retrouver en situation d'isolement social. Or, dans un contexte d'augmentation des prix des produits de première nécessité, le soutien des associations est devenu vital pour eux.

Face à l'ampleur des besoins, la Croix-Rouge française a imaginé un plan d'envergure, financé pour partie depuis 2023 à hauteur de 7,5 millions d'euros sur trois ans par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale. « Un changement d'échelle qui nous permet de viser 400 nouvelles solutions de mobilité », souligne Samia Gheraia. La Croix-Rouge française devrait ainsi étendre sa présence territoriale de presque un tiers, soit quelques 1 000 implantations locales. Ce qui permettra d'accompagner 72 000 personnes supplémentaires d'ici 2026. D'ores et déjà, « soixante nouvelles solutions sont proposées et touchent près de 10 000 personnes réparties dans 22 départements », avance la responsable nationale du programme Croix-Rouge Mobilités.

Deux solutions « hors les murs » sont plus particulièrement développées dans un gros millier de communes identifiées et ciblées. D'abord, « l'aller-vers », autrement dit, le souci de toucher les exclus plutôt que d'attendre qu'ils se manifestent. La Croix-Rouge française renforce donc sa flotte de véhicules aménagés, qui distribuent dans les villages de l'aide alimentaire et vestimentaire, des services de soin et d'hygiène, etc. « C'est un service apporté, mais aussi une écoute des besoins, comme une aide numérique pour des démarches administratives, des cours de français, une mise en relation avec d'autres services... », détaille Samia Gheraia.

Seconde solution portée par l'association : étoffer le transport solidaire ou « l'emmener-vers » pour les publics isolés, déconnectés du tissu social, tel qu'il est pratiqué en Indre-et-Loire, dans l'Aude, le Cantal, en Haute-Garonne ou encore en Essonne. Dans tous ces territoires, la solidarité aide à traverser les déserts. ●



EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'étude IFOP réalisée par la Croix-Rouge et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur : www.croix-rouge.fr

DANIEL BAAL : « COMMENT RESTER INDIFFÉRENT QUAND ON CONNAÎT LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ ? »

Quelles fonctions les entreprises peuvent-elles (et doivent-elles) exercer dans les questions sociales, sociétales, environnementales, culturelles... ? Le président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Daniel Baal, répond à cette question désormais majeure.

Pour le commun des mortels, une entreprise joue un double rôle : d'une part, elle fournit des biens et services à nous autres, consommateurs. D'autre part, elle salarie et offre à ses collaborateurs des conditions de travail dignes de ce nom. Mais est-ce tout ? Pas pour Daniel Baal. Depuis quelques années, le président du Crédit Mutuel inscrit son groupe dans une démarche d'engagement sociétal au sens large, qui passe, notamment, par le choix d'avoir adopté la qualité d'entreprise à mission et celui de lancer le « dividende sociétal ». Le co-auteur, (avec Nicolas Théry, son prédécesseur au Crédit Mutuel) de l'essai « Pour une société plus mutuelle » (Ed. de l'Aube) explique cette philosophie et détaille les valeurs qui la sous-tendent.

SELON VOUS, QUEL RÔLE LES ENTREPRISES DOIVENT-ELLES JOUER DANS L'ÉVOLUTION DES SOCIÉTÉS ?

J'observe que l'entreprise est un lieu majeur de cohésion et qu'à ce titre, elle peut revendiquer contribuer à créer du consensus et de la solidarité nationale au sein de la société. Comment rester indifférent quand on connaît les besoins qui sont ceux de la société ? Il ne s'agit

pas, bien entendu, de prétendre supplanter les attributions naturelles des pouvoirs publics, mais de participer à cet effort de soutien du collectif. En réalité, les entreprises, notre société en a terriblement besoin ! Voilà pourquoi le Crédit Mutuel a choisi d'adopter depuis 2020 la qualité d'entreprise à mission, très exigeante et reconnue par l'État [elle a été en effet mise en œuvre par la Loi PACTE du 22 mai 2019, NDLR].

UNE ENTREPRISE À MISSION, C'EST UNE ENTREPRISE QUI NE PENSE PLUS AU PROFIT ?

Nous sommes et restons une entreprise à caractère lucratif... mais pas seulement. Nous portons également des objectifs sociétaux, c'est-à-dire sociaux, culturels, environnementaux... Nous sommes donc légitimes pour intervenir, et pas seulement via notre activité propre, dans les questions qui traversent notre

« Nous nous flattons de compter parmi les principaux contributeurs de France, puisque nous nous interdisons formellement toutes les formes d'optimisation fiscale. »



société. Le concept d'entreprise à mission repose sur l'idée, à mon avis très bonne, qu'une entreprise qui améliore sa performance économique crée davantage de valeur, et que cette valeur peut être partagée, à la fois en interne et vis-à-vis des parties prenantes extérieures, en somme, ce qu'on appelle la « société civile ». Ce partage se fait naturellement par l'impôt – et nous nous flattons de compter parmi les principaux contributeurs de France, puisque nous nous interdisons formellement toutes les formes d'« optimisation fiscale » – mais il peut se faire aussi par le biais d'un certain nombre d'actions concrètes. C'est dans cet esprit que nous avons décidé d'initier, en 2023, le « dividende sociétal ».

LE « DIVIDENDE SOCIÉTAL », C'EST UNE VRAIE RÉVOLUTION OU UNE NOUVELLE FAÇON DE VERDIR VOS PROFITS ?

En devenant une entreprise à mission, justement, nous souhaitons qu'au-delà des discours, nous puissions avoir des preuves irréfutables de notre engagement dans la société. Le plus évident nous est vite apparu : pourquoi ne pas consacrer tous les ans une part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à financer des projets d'ordre social, environnemental et territorial ? Mais quelle devait être cette part ? 1 ou 2 % ? Cela n'aurait pas été suffisant pour accomplir ce que nous désirons, c'est-à-dire pas simplement faire acte public d'une conviction, mais avoir un impact significatif sur le

subventionne quant à lui la vie associative, sportive, culturelle, solidaire. Là encore, ce n'est pas simplement de la philanthropie classique : nous souhaitons que ces dons aient une capacité à faire bouger les choses sur le terrain.

ON IMAGINE QUE L'IDÉE DE CONSACRER 15 % DE VOS BÉNÉFICES À DÛ SUSCITER UN DÉBAT AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE ?

Oui, bien sûr. Elle a d'ailleurs été discutée au sein de notre conseil d'administration, comme au sein de ce qu'on appelle notre « parlement mutualiste », cette chambre syndicale et interfédérale qui regroupe 150 représentants de nos salariés et sociétaires. Je crois pouvoir dire qu'elle a été très bien reçue et même qu'elle a provoqué une vraie fierté des salariés. Parce qu'elle correspond aux valeurs mutualistes profondes, qui passent par le refus de « faire la charité » pour un désir de changer, concrètement, le cours des choses. En faisant cela, nous sommes dans notre rôle, et les collaborateurs du Crédit Mutuel le savent.

DANS « DIVIDENDE SOCIÉTAL », IL Y A « DIVIDENDE » QUI EST CETTE PART DES BÉNÉFICES QUE LES ENTREPRISES VERSENT À LEURS ACTIONNAIRES. ÉVIDEMMENT, C'EST IRONIQUE CAR, EN TANT QU'ENTREPRISE MUTUALISTE, LE CRÉDIT MUTUEL N'A PAS D'ACTIONNAIRES...

Je ne parlerais pas d'ironie – disons que c'est une sorte de contrepied... [il sourit] Comme, en effet, nous n'avons pas d'actionnaires à rétribuer, nous avons résolu qu'une partie de nos résultats pouvait être consacrés à avoir un impact positif sur la bonne marche de la société.

réel. Il nous a semblé que 15 % du résultat net était un engagement sérieux – cela représente, par exemple pour l'année 2025, la somme de 619 millions d'euros.

C'EST UNE SOMME SIGNIFICATIVE, EN EFFET ! QUELS TYPES DE PROJETS DEVRA-T-ELLE FINANCER ?

Pour le dire simplement, le dividende sociétal se partage en trois volets : le premier volet – qui représente environ 50% du total –, c'est l'investissement dans le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire. Ce Fonds accompagne des entreprises qui portent des projets à vocation environnementale et/ou solidaire, et contribuent, entre autres, à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, à l'adaptation au changement climatique, à la sauvegarde ou à la restauration de la biodiversité, mais aussi à lutter contre les inégalités et pour l'intégration sociale.

Le deuxième volet finance la tarification solidaire, qui est pratiquée par nos caisses et agences pour agir contre des situations inacceptables – par exemple, les discriminations de santé en permettant aux malades et anciens malades de contracter un prêt pour leur résidence principale (voir p. 16) ou l'inégalité des chances avec un prêt à taux zéro pour les étudiants. Le troisième volet



pour obtenir la qualité d'entreprise à mission. Parce que c'est un statut qui ne se contente pas de « beaux discours », mais qui induit des engagements concrets et mesurables, contrôlés par un dispositif indépendant. Pourquoi, par ailleurs, ne pas associer à cette qualité ce qu'on pourrait qualifier de « socle contraignant » ?

« Si le mutualisme se contente d'agir comme un capitalisme doté simplement d'un vague "supplément d'âme", cela ne sera ni cohérent, ni suffisant. »

MAIS JUSTEMENT, LES ENTREPRISES CLASSIQUES, QUI ONT CE FIL À LA PATTE QUE SONT LES ACTIONNAIRES, PEUVENT-ELLES SE MONTRER AUSSI VOLONTAIRES QUE VOUS EN MATIÈRE DE PARTAGE AVEC LA SOCIÉTÉ ?

Je pense que c'est d'abord une question de volonté et de choix, pas de statut. D'ailleurs, nous sommes la banque d'une entreprise sur trois en France. Je croise beaucoup de chefs d'entreprise, y compris de PME, qui sont pleinement engagés car ils partagent, à leur niveau, notre souci du bien commun. À l'inverse, je le dis clairement, il ne suffit pas d'appartenir au mouvement mutualiste ou coopératif pour prétendre jouer les « Monsieur Parfait ». Nous avons tous des efforts à accomplir, pour passer de ce que j'appelle un « mutualisme d'incantation » à un

« mutualisme de la preuve ». Car, je l'écris dans mon essai, si le mutualisme se contente d'agir comme un capitalisme doté simplement d'un vague « supplément d'âme », cela ne sera ni cohérent ni suffisant. Par exemple, on ne peut pas se targuer d'avoir des milliers de sociétaires tout en leur réclamant d'agir comme des actionnaires. Je ne veux faire la leçon à personne, mais le mutualisme est un philosophie qui demande de la rigueur pour la faire vivre et évoluer.

COMMENT FAIRE ?

Il me semble, par exemple, que toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire [secteur qui inclut les coopératives, les mutuelles, les fondations, les associations...] devraient se mettre en ordre de marche

C'est-à-dire un certain nombre d'obligations à tenir : le respect de l'Accord de Paris sur le climat, des actions en faveur de la biodiversité, un dialogue d'entreprise qui prenne en compte les représentants des salariés et des clients et les associe vraiment aux décisions, une politique hautement volontariste en matière de parité et de diversité, la limitation des écarts de rémunérations au sein de l'entreprise, le maintien des centres de décision en France... Et, bien sûr, il faut que les moyens économiques soutiennent ces politiques.

QUE D'OBLIGATIONS !

C'est cela, le « mutualisme de la preuve ». Oui, nous devons nous montrer exigeants, parce que la société a un besoin impérieux que nous le soyons. ●



Un étrange véhicule rose et blanc a stationné sur le parvis de la mairie de Décines-Charpieu, près de Lyon, en mars dernier. À bord du Bus du Cœur, tout un dispositif de dépistage a été pensé pour les femmes. « Nous avons cofondé l'association Agir pour le Cœur des Femmes avec la professeure Claire Mounier-Vehier, il y a cinq ans, autour d'une urgence médicale et sociétale : les mala-

À BORD DU BUS DU CŒUR

Le véhicule médicalisé parcourt la France pour sauver les grandes oubliées de la médecine cardiaque : les femmes.

dies cardiovasculaires, première cause de mortalité féminine, qui restent trop peu détectées ou mal diagnostiquées, explique Thierry Drilhon. Notre conviction, c'est qu'on peut éviter l'entrée dans la maladie dans huit cas sur dix, grâce à la prévention. » À bord, le parcours de santé dure environ deux heures. Dix étapes, de la simple prise de tension à l'électrocardiogramme, en passant par l'évaluation du stress, du diabète ou du cholestérol. À Décines-Charpieu, plus de 300 femmes ont ainsi été prises

en charge en trois jours. Depuis son lancement, le Bus a fait escale dans cinquante-huit villes et permis de sauver près de 20 000 vies. Un chiffre impressionnant, qui souligne surtout l'ampleur des enjeux : une prévention encore trop négligée. « Quand une femme se rend chez le médecin avec une douleur à la poitrine, on lui parle souvent d'angoisse, pas d'infarctus », déplore Thierry Drilhon. Au-delà du dépistage, c'est donc toute une culture médicale qu'il s'agit de faire évoluer.

DE LA LITTÉRATURE POUR S'ÉVADER

Dans des lieux anxiogènes (hôpitaux, tribunaux...), l'Agence Quand les livres relie organise des lectures pour apaiser les enfants qui attendent.

Dans une salle d'attente d'hôpital, les couloirs d'un tribunal ou un centre d'hébergement d'urgence, il y a parfois des mots qui apaisent. Ils sont tirés d'un album jeunesse et lus à voix haute par une narratrice. Un enfant écoute, ravi. Partout en France, depuis vingt ans, des lectures comme celles-ci se multiplient, portées par les associations rassemblées autour de l'Agence Quand les livres relie. « Nous partageons une conviction : la rencontre avec la littérature participe à la construction de l'individu et de ses liens avec ses parents », explique Léo Campagne

Alavoine, sa directrice. À Béthune (Pas-de-Calais), ce sont les magistrats eux-mêmes qui ont sollicité ces lectures. « C'est un très beau projet, né localement, car ils souhaitaient offrir un espace plus humain aux enfants », souligne la directrice. Ici, les livres s'ouvrent dans l'attente d'une audience, moment propice aux tensions. Pas pour occuper, mais pour apaiser. Et redonner à l'enfant une place. « Ce qu'on propose, ce ne sont pas juste des animations. C'est une autre manière d'être ensemble. Une invitation à vivre un moment d'intimité culturelle, à partager un récit, un regard, une écoute. » Ce dispositif rejoint d'autres initiatives menées par le réseau dans des contextes de grande fragilité : hôpitaux, foyers d'accueil, prisons. Avec une constante : « Familiariser très en amont les enfants avec le

langage du récit, les images, les mots. Créer un climat propice à l'apprentissage, mais surtout faire perdurer cette pratique culturelle dans la famille. » Et lutter ainsi, dès la toute petite enfance, contre les inégalités.



©R. Eloy, Lis avec moi - La Sauvegarde du Nord

L'INSERTION EST UN SPORT DE COMBAT

Depuis trois décennies, l'association Sport dans la ville construit des terrains de foot et de basket pour mettre les jeunes sur de bons rails professionnels. Rencontre avec Philippe Oddou, son fondateur.

La voix grave et chaude, Philippe Oddou a l'enthousiasme communicatif. Un certain don pour les causeries d'avant-match et l'art de galvaniser ses équipes. En 1998 – il y a vingt-sept ans déjà – ce mordu de sport formé à l'EM Lyon a fondé l'association Sport dans la ville. Son idée : créer des terrains de foot et de basket dans les quartiers populaires, et faire de l'insertion professionnelle en utilisant le sport. À ce jour, 15 000 jeunes sont passés par l'asso, et le match ne fait que commencer : d'ici 2028, 110 terrains seront construits un peu partout en France. On en compte déjà 82 à la mi-temps de 2025.

Né en 1972 à Paris, d'un père entrepreneur et d'une mère enseignante, Philippe Oddou a « grandi dans un milieu heureux et socialement favorisé », au cœur du très chic 16^e arrondissement. « Je n'avais quasiment jamais mis les pieds en banlieue, mais j'ai toujours fait beaucoup de sport enfant, en amateur. Or, c'est un moyen de rencontrer des personnes d'horizons différents, avec lesquelles on partage la même passion. » Pour Philippe Oddou, le déclic survient en 1997, grâce à la rencontre avec Yannick Noah, au moment où l'ancien champion de tennis met sur les rails son association Faites le mur. Le tennis y sert de levier pour accompagner les jeunes des quartiers prioritaires vers l'insertion professionnelle. « J'ai été emballé par l'idée de faire du tennis là où on ne le pratique pas », se souvient celui qui, étudiant en management, était classé 15-2 sur les courts. « Je suis devenu bénévole. Je donnais des cours le samedi à

Vaulx-en-Velin. » Deux ans plus tôt, le quartier était le théâtre de violences urbaines.

Sur le terrain, le jeune Oddou croise « des jeunes débordant d'envie », mais confrontés « au problème numéro un : l'employabilité ». Il constate aussi que leurs territoires sont « les plus carencés en infrastructures sportives alors que c'est là qu'il y a le plus de jeunes ». De ce double besoin est née Sport dans la ville. En 1998, alors que la France se déclare « black-blanc-beur », Philippe Oddou démissionne de Paribas. Un an plus tard, les terrains de foot et de basket fleurissent au pied des immeubles de Vaulx-en-Velin, La Duchère et Givors,

des quartiers prioritaires en périphérie de Lyon. Depuis, l'association a essaimé dans une quarantaine de villes. Les jeunes y sont encadrés par 200 éducateurs sportifs (salariés à mi-temps de l'association) et 200 accompagnateurs vers l'insertion. À Nantes, le quartier des Dervallières – qui coche quasiment toutes les cases des politiques prioritaires – a inauguré, en octobre 2024, l'un des

derniers centres réalisés par l'association. La nouveauté attire, les mêmes se pressent sur le synthétique. Chaque mercredi après-midi et le samedi toute la journée, deux éducateurs sportifs animent l'espace. Ils organisent les créneaux, certains mixtes par tranche d'âge, de 6 à 20 ans, d'autres réservés aux filles à partir de 10 ans. Dès 12 ans, les filles peuvent aussi pratiquer le cardio-boxing dans le gymnase d'à côté. Tout est gratuit, les jeunes doivent seulement s'inscrire en ligne, avec l'accord des parents pour les mineurs.

« La rencontre avec les jeunes se fait toujours sur le terrain de sport, où il y a un environnement positif.

BUDGET

Sport dans la ville fonctionne avec un budget de 25 millions d'euros, financé à 80 % par des dons d'entreprises ou des fondations, et 20 % de financements publics (État, région et villes d'implantation). Grâce au dividende sociétal, l'association a touché 3 millions d'euros versés par la Fondation du Crédit Mutuel.



©Charlotte de Genestoux

Le jeune est à l'écoute, ouvert. Il bénéficie de l'influence positive des éducateurs sportifs, du climat de confiance instauré », pose Philippe Oddou. Les accompagnateurs en insertion entrent alors en jeu. « La rencontre ne se fait pas en un contact. Moi, je passe pas mal de temps sur le terrain de sport. Le samedi après-midi, je joue au foot avec les plus de 17 ans », témoigne Alexis Ragot, accompagnateur en insertion depuis plus de deux ans à Gonesse (Val-d'Oise). Lui suit plus spécifiquement les collégiens, les lycéens et les étudiants. Au total, une centaine de jeunes. Sa collègue mène le programme « passe décisive » et prend en charge les jeunes décrocheurs scolaires, ou en difficulté d'insertion, ou de niveau inférieur au bac.

« Le bouche à oreille fonctionne beaucoup. Quand ils voient que pour un frère, une sœur ou un copain on a trouvé une solution, ils se disent : pourquoi pas moi ? », observe Alexis. Le principe, c'est de définir un projet avec le jeune, avec l'objectif d'accéder à une formation diplômante ou d'assurer la connexion avec le tissu économique local. L'accompagnement dure trois, parfois quatre ans. « Dans les quartiers, la situation ne s'est pas aggravée mais elle ne s'est pas améliorée », observe Philippe Oddou. Le taux de chômage moyen y atteint plus de 30 %, soit le double de la moyenne nationale. Un fait qui « révolte » le fondateur, et contre lequel Sport dans la ville obtient des résultats : « Pour les jeunes des quartiers prioritaires qui bénéficient de l'accompagnement du programme Job dans la ville, le taux de chômage rejoint l'étiage national : les risques sont donc divisés par deux. »

« Dans les quartiers, la situation ne s'est pas aggravée mais elle ne s'est pas améliorée. Le taux de chômage moyen y atteint plus de 30 %, soit le double de la moyenne nationale. »

Mais d'autres données restent à corriger. Parmi les jeunes accompagnés, on dénombre seulement 30 % de filles. « L'objectif est de tendre vers la parité », fixe Philippe Oddou, notamment avec le programme L dans la ville. Il sait que beaucoup de filles arrêtent le sport au moment de l'adolescence (mue du corps, règles, stéréotypes de genre, etc.) : chez les 15-17 ans, elles ne sont plus que 44 % à faire du sport, contre deux tiers des garçons, pointe l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps) en 2022. En revanche, « dans les programmes d'accompagnement à l'emploi, c'est 50/50 pour offrir les mêmes chances », assure le directeur général de Sport dans la ville.

Inès Sylviene Neillette, 26 ans, habitante de Gonesse, a ainsi emprunté le parcours de la réussite : venue pour des séances de cardio-boxing, elle a pu être accompagnée pour effectuer un séjour en Angleterre et avoir des échanges avec des entreprises anglophones. « Cela m'a permis de gagner confiance en moi », confie celle qui a également intégré le programme L dans la ville, et en est aujourd'hui l'une des ambassadrices. « C'est rassurant d'être épaulée par l'association », confie celle qui avait interrompu ses études « à cause du contexte éprouvant du Covid-19 ». Grâce à Sport dans la ville – dont elle a « épuisé tout le stock de programmes ! » – Inès Sylviene les a reprises : elle est en master de psychologie et a trouvé un stage. La création d'entreprise est aussi un levier actionné par Sport dans la ville. Près de 1 200 projets de création d'entreprise ont ainsi été accompagnés, aboutissant à 900 concrétisations parmi lesquelles plus d'une cinquantaine emploie 30 à 100 salariés, dont beaucoup sont issus du quartier. Un sacré score. ●

ÉRIC PETITGAND: « LA PROXIMITÉ EST INSCRITE DANS NOS GÈNES »

Dans un pays fragmenté, une entreprise de 77 000 collaborateurs disséminés sur le territoire peut-elle vraiment contribuer à résorber la fracture territoriale ? Réponses d'Éric Petitgand directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pas un jour ne passe sans qu'on parle d'une France fracturée, polarisée, en proie à une « archipelisation » rampante entre, d'un côté, des espaces « inclus » et, de l'autre, des territoires qui se vivent en relégation. Comment une entreprise comptant quelque 4 200 points de vente partout en France, y compris dans la ruralité et les quartiers urbains populaires, peut-elle contribuer à maintenir le tissu social ? Nous avons interrogé Éric Petitgand, le directeur général du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

PEUT-ON DIRE QUE LE CRÉDIT MUTUEL JOUE UN RÔLE DANS LA COHÉSION DES TERRITOIRES ?

Complètement. C'est même, en réalité, la vocation initiale de tout notre mouvement mutualiste né à la fin du XIXe siècle, et qui imprègne encore notre action. Que se passait-il alors ? Les familles de paysans se trouvaient à la merci d'organismes qui leur prêtaient de l'argent et n'attendaient, au fond, qu'une mauvaise année pour pouvoir saisir leurs biens. Les premiers mutualistes ont décidé de mettre en commun leur épargne pour la prêter à ceux d'entre eux qui pourraient en avoir besoin. Mais à qui prêter, en qui faire confiance ? On avait confiance en ceux que

l'on connaissait bien, c'est-à-dire les gens de son village. C'est pour cela qu'aujourd'hui encore, le Crédit Mutuel compte plus de 15 500 administrateurs disséminés sur tout le territoire, qui gèrent la caisse d'un village ou du canton d'une grande ville. Dans nombre de mutuelles, les sociétaires – c'est-à-dire les clients – élisent le plus souvent leurs administrateurs à l'échelon régional. Chez nous, c'est à l'échelon du bourg ou du quartier de la commune que cela se joue. Cette proximité est inscrite dans nos gènes.

VOS SALARIÉS TRAVAILLENT DONC AU PLUS PRÈS DU RÉEL ?

Ils habitent, pour ainsi dire, très souvent là où ils travaillent, et croisent donc leurs clients au marché ou le matin, devant l'école. Cette proximité développe naturellement une attention et une empathie chez eux. Par ailleurs, nos collaborateurs ne sont pas commissionnés sur les produits qu'ils proposent à leurs clients. En d'autres termes, ils n'ont aucun intérêt à multiplier les souscriptions si elles ne répondent pas à un réel besoin. Au contraire, leur intérêt est d'accompagner scrupuleusement leurs clients, et de se montrer à la hauteur de leurs attentes. Je vous rappelle qu'en

tant que groupe coopératif, nous ne travaillons jamais pour enrichir des actionnaires, mais pour le seul bénéfice du projet que nous portons avec nos plus de six millions de sociétaires. Est-ce que vous connaissez beaucoup d'entreprises qui, comme nous, organisent tous les ans près de 1 500 assemblées générales des sociétaires, au cours desquelles les collaborateurs exposent, en toute transparence, les comptes de leur caisse, expliquent les nouveaux produits disponibles, donnent les informations concernant l'organisation locale et répondent publiquement aux questions qui leur sont posées ?

MAIS CE MAILLAGE TERRITORIAL SERRÉ NE REPRÉSENTE-T-IL PAS UN COÛT POUR L'ENTREPRISE ?

Il a un coût, bien sûr, mais pour nous, il est un atout fondamental

« Les premiers mutualistes ont décidé de mettre en commun leur épargne pour la prêter à ceux d'entre eux qui pourraient en avoir besoin. Mais à qui prêter, en qui faire confiance ? On avait confiance en ceux que l'on connaissait bien, c'est-à-dire les gens de son village. »



et nous veillons à l'entretenir. Nous n'imposons pas à nos salariés d'être mobiles, comme cela peut se faire ailleurs. S'ils souhaitent demeurer sur un territoire, y vivre, y travailler, y élever leurs enfants, nous en sommes très heureux car la relation de confiance qu'ils nouent alors avec leurs sociétaires et clients est d'autant plus forte. Nous ne sommes pas des jacobins, qui pensent que toutes les bonnes décisions sont prises depuis notre siège. D'ailleurs il est en province, à Strasbourg, ce qui nous distingue là aussi du modèle courant !

VOTRE GROUPE RASSEMBLE QUELQUE 77 000 COLLABORATEURS. C'EST BEAUCOUP. COMMENT POUVEZ-VOUS VOUS ASSURER QUE TOUS PARTAGENT LES VALEURS MUTUALISTES QUI SONT DANS VOTRE ADN ?

Je suis convaincu que ces valeurs sont partagées pour plusieurs raisons. D'abord, nous recrutons beaucoup de jeunes gens qui, justement, postulent chez nous car ils savent que nous ne sommes pas un

« Tout salarié, imprégné par la culture mutualiste, finit par y adhérer et la défendre, parce qu'il comprend combien elle produit de bienfaits pour, à la fois, répondre aux attentes des clients et pour trouver du sens à son travail. »

établissement « comme les autres », une énième banque capitaliste. Ensuite, nous consacrons beaucoup de temps à la formation et favorisons les échanges, à tous les niveaux, pour que notre culture d'entreprise se diffuse et se transmette à toutes et tous. Tout salarié, imprégné par la culture mutualiste, finit par y adhérer et la défendre, parce qu'il comprend combien elle produit de bienfaits pour, à la fois, répondre aux attentes des clients et pour trouver du sens à son travail. D'ailleurs, nous faisons régulièrement évaluer, avec l'aide d'un cabinet, le taux d'engagement des salariés du groupe vis-à-vis de l'entreprise, mais aussi vis-à-vis de leurs clients. Je peux

vous dire que, dans les deux cas, les gens du cabinet sont surpris par les niveaux atteints ! Il existe une vraie fierté à travailler au Crédit Mutuel.

À L'HEURE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES, CELA A-T-IL ENCORE DU SENS DE CONSERVER UNE PRÉSENCE HUMAINE SI IMPORTANTE DANS LES AGENCES ?

On peut concilier le meilleur des deux mondes : un numérique de pointe et une présence humaine en proximité. Pour certaines transactions ou accéder à des informations basiques, nos clients préfèrent passer par le site Internet ou les applications, et c'est bien compréhensible. Mais dans les grandes étapes de leur vie – l'achat d'un bien immobilier, une naissance, un départ à la retraite... – nous constatons combien il est impératif d'avoir un interlocuteur « en chair et en os », à l'écoute, qui connaît les besoins de ses clients, les suit depuis longtemps et pourra les aider. C'est une responsabilité certaine d'accompagner ainsi les gens dans leur quotidien et dans leurs choix de vie pendant parfois des décennies, de répondre à leurs interrogations, d'apporter les solutions adaptées. C'est vraiment la grandeur de notre métier. ●

ASSURANCE EMPRUNTEUR : UN TRUC DE MALADE !

Longtemps, il a été quasi impossible pour les anciens malades de contracter une assurance emprunteur. Heureusement, la loi a évolué, mais il reste du pain sur la planche. Enquête.

Aujourd'hui encore, après avoir vaincu une maladie grave, certains Français se retrouvent confrontés à une autre épreuve, tout aussi injuste : ils ne parviennent pas à obtenir un prêt immobilier pour leur permettre de devenir propriétaire de leur logement, faute d'obtenir une assurance. C'est ce qui aurait pu arriver à Vincent Pedaggi et sa compagne. « On avait déjà emprunté. À l'époque, en 2021, on avait rempli un questionnaire de santé, c'était la procédure normale », raconte-t-il. Mais en 2022, la vie du couple bascule : la compagne de Vincent est atteinte d'un cancer du sein, classé en affection longue durée. « C'est là qu'on a commencé à douter. Si on devait refaire un prêt, est-ce qu'on y aurait droit ? Et surtout, à quel prix ? » Lorsque le couple décide de se relancer dans un projet immobilier, il s'interroge. Faut-il passer par un courtier ? Trouver une assurance externe, plus « tolérante » ? « On s'est vraiment posé la question de repousser. »

En effet, Vincent connaît les pratiques de certains établissements qui refusent d'assurer les prêts de personnes ayant subi une maladie – des dossiers nommés pudiquement « les risques aggravés de santé ». Même si l'aspirant assuré est entièrement rétabli et dispose d'un revenu stable et conséquent, ces établissements, en recherche féroce de rentabilité, les excluent sans vergogne – ou alors leur imposent des tarifs dissuasifs, ce qui revient au même. Il existait une forme de double peine : celle de la maladie, puis celle de l'exclusion financière. C'est ce statu quo que le Sénat, puis les parlementaires ont bousculé, contre l'avis du gouvernement. Trois ans plus tard,

la loi a bouleversé le monde de l'assurance emprunteur. Vincent Pedaggi s'en souvient encore. Lui et sa compagne ont consulté leur banquier, qui les a rapidement rassurés : en vertu de la nouvelle réglementation, votée en 2022, leur dossier a été jugé éligible à une exemption de formalités médicales. Le montant emprunté est modeste, les échéances seront remboursées avant les 60 ans de l'emprunteur – tous les critères sont donc remplis. « Ça a tout changé. On a pu avancer sereinement. La banque nous a bien conseillés, et notre ancienneté a sans doute joué aussi », estime Vincent.

Grâce à la loi de 2022, le questionnaire médical a été supprimé pour certains crédits. Plus précisément, pour les prêts ne dépassant pas 200 000 euros, remboursés avant les 60 ans de l'emprunteur. Et par ailleurs, elle a instauré un « droit à l'oubli », c'est-à-dire la possibilité de ne plus déclarer certaines pathologies passées cinq ans après la fin du protocole thérapeutique, pour les cancers et l'hépatite C. Pour les experts, la suppression du questionnaire médical allège non seulement les pénibles démarches auxquelles devaient se soumettre les Français (solliciter un médecin, fournir pléthore de documents...). Mais surtout, elle repose sur un principe complètement renouvelé : il ne revient plus à l'emprunteur de se

LA LOI LEMOINE EN BREF

- ✓ Possibilité de **changer d'assurance de prêt immobilier** à tout moment et sans frais
- ✓ **Accès facilité au crédit immobilier**, même en cas de risque de santé aggravé
- ✓ **Réduction du droit à l'oubli à 5 ans** pour les anciens malades
- ✓ **Pas de questionnaire en dessous de 200k€** / emprunteur pour l'achat d'une résidence principale

justifier de sa vie passée pour accéder à un crédit. Pensé au départ pour booster le pouvoir d'achat des Français, la loi a rapidement pris une autre dimension, plus politique : celle de la réparation sociale. « Ce sont les sénateurs qui ont insisté pour pousser plus loin les protections pour les anciens malades. On a compris que cette loi pouvait devenir un outil d'égalité », se souvient Patricia Lemoine, à l'initiative du texte initial.

Un acteur comme le Crédit Mutuel n'avait pas attendu la loi pour faire évoluer ses pratiques. Dès 2021, la banque mutualiste a supprimé le formulaire de santé pour les crédits immobiliers de ses clients fidèles, non pas inférieurs à 200 000, mais à 500 000 euros – une ambition encore sans équivalent dans les autres établissements. Cette décision, le porte-parole du Crédit Mutuel se souvient qu'elle mûrissait depuis longtemps : « Cela faisait des années qu'on poussait en interne pour supprimer le questionnaire de santé. Mais il a fallu attendre le choc du Covid pour que l'idée prenne. » C'est dans l'après-crise, au moment où la banque mutualiste investissait pour soutenir les artisans et les professions fragilisées par la pandémie, que la bascule s'est opérée. « Il existait une dynamique solidaire, une prise de conscience collective. Le moment était juste. » Le moment était juste en effet, mais depuis, la réforme a besoin d'être davantage familière du grand public car selon l'Ifop, moins d'un assuré sur cinq connaît les critères précis de la suppression du questionnaire médical. C'est évidemment trop peu.

Parmi les autres piliers de la réforme, le droit à l'oubli pour les malades d'un cancer ou d'une hépatite C guéris depuis plus de cinq ans figure comme un symbole fort, qui a marqué les esprits. Mais il faut bien le dire : cette avancée demeure limitée, car pour d'autres maladies chroniques – le diabète, le VIH, la sclérose en plaques, notamment – l'oubli reste un luxe encore inaccessible. « Il faut que tout le monde joue le jeu, confirme le porte-parole. L'abandon des questionnaires de santé, qui consiste concrètement à renoncer à des surprimes imposées ailleurs ou à indemniser des sinistres non pris en charge par nos concurrents, est un choix de société pour notre entreprise. » À quand une poursuite des pistes tracées par la loi ? ●

ACHETER SA RÉSIDENCE PRINCIPALE : COMMENT S'ASSURER QUAND ON EST MALADE OU ANCIEN MALADE ?



A AVEC LA LOI DE 2022

Par défaut :



Complément en fonction des réponses :



Décision finale :



B AVEC LE DISPOSITIF DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE*



Aucune surprime, aucune discrimination



La certitude d'être accepté et de pouvoir mener à bien son projet



*réservé aux clients fidèles domiciliant ses revenus principaux depuis au moins 7 ans

« BEAUCOUP DE FEMMES RESTENT PARCE QU'ELLES N'ONT PAS

Depuis Strasbourg, Mine Günbay mène un combat de fond pour les droits des femmes et lutte notamment contre un type méconnu de violence conjugale : les violences économiques.

Elle parle calmement d'une réalité scandaleuse. Décrit avec des mots posés ce qui devrait tous nous sidérer, nous affoler, nous indigner. Mine Günbay évoque les violences faites aux femmes comme on évoque un territoire trop bien connu : avec précision, une colère contenue mais, surtout, avec un sens aigu de la complexité. « Je suis issue d'un environnement familial très engagé. Chez moi, l'idée de s'impliquer pour le collectif faisait partie du quotidien. » Adolescente, à 17 ans à peine, celle qui est aujourd'hui la directrice générale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) pousse la porte de sa première association. L'engagement devient pour elle une boussole. Elle s'oriente vers les droits des femmes, déjà, mais aussi ceux des étrangers, l'accompagnement des personnes les plus éloignées de leurs droits... La politique l'appelle également : pendant huit ans, elle est adjointe à l'égalité femmes-hommes à la mairie de Strasbourg. Cette trajectoire l'amène naturellement à la tête de la FNSF.

Créée dans les années 1970, alors que les violences conjugales et intrafamiliales sont négligées sur le plan médiatique et judiciaire – pour ne pas dire recouvertes par une lourde chape de silence –, la Fédération s'est structurée autour des premiers centres d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de ces violences. « Ces associations pionnières ont très tôt compris que pour agir, il fallait le faire collectivement », explique Mine Günbay. Le 3919, numéro national d'écoute,

voit le jour dans les années 1990. En 2023, il a reçu plus de 100 000 appels. « Le 39 19, c'est souvent le premier point de contact. Il permet d'écouter, d'informer, d'orienter. » Mais derrière chaque appel, il y a une histoire complexe, souvent marquée par une myriade de maltraitances. « On pense spontanément à la violence physique. Mais il y a aussi les violences verbales, psychologiques, sexuelles, administratives... et les violences économiques. Celle-là, on en parle peu, regrette la directrice générale de la FNSF. Pourtant, elle empêche concrètement les femmes de partir. » Contrôle tatillon des dépenses, interdiction de travailler, de posséder un compte bancaire à son nom, d'avoir même une identité administrative, privation de revenus, vol d'argent... Cette forme de violence aux mille visages est insidieuse, diffuse, et encore largement méconnue, y compris des femmes elles-mêmes. « Certaines nous appellent sans même savoir qu'elles sont confrontées à des violences économiques. Elles n'ont jamais eu de compte à leur nom, n'ont jamais eu le droit de travailler... Cette dimension est pourtant centrale dans les mécanismes d'emprise. » Et elle est massivement répandue : parmi les appels reçus en 2023 par la FNSF, près d'un quart des femmes évoquaient, de près ou de loin, des violences économiques.

Face à ce constat, la Fédération a lancé en 2024 un partenariat avec le Crédit Mutuel pour permettre aux femmes accompagnées d'avoir accès à ce qui est un droit élémentaire, c'est-à-dire ouvrir un compte bancaire personnel, même sans avoir à fournir un justificatif de domicile, et avec une première année gratuite. Un compte qui restera inconnu du conjoint, et parfaitement inaccessible car non rattaché au domicile conjugal, garantissant donc une vraie protection des revenus de la victime. La mesure est simple, mais elle peut tout changer. « Que les choses soient claires : beaucoup de femmes restent parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers de partir. On ne peut

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

Appelez le 3919, une professionnelle (une écouteuse) vous répondra et vous apportera une écoute bienveillante, empathique et sans jugement.

plus d'info sur : solidaritefemmes.org

« Certaines nous appellent sans même savoir qu'elles sont confrontées à des violences économiques. Elles n'ont jamais eu de compte à leur nom, n'ont jamais eu le droit de travailler... »

LES MOYENS DE PARTIR »

pas parler d'émancipation sans autonomie financière », martèle Mine Günbay. Ce dispositif est aujourd'hui disponible sur l'ensemble du territoire. « C'est une première étape. Il faut penser à la reconstruction des femmes aussi sur le plan économique. »

Mais pourquoi parle-t-on encore si peu des violences économiques ? « Parce qu'elles ne laissent pas de traces visibles, et que les femmes elles-mêmes ont parfois du mal à mettre un mot dessus. » Même chose pour les violences sexuelles perpétrées au sein du couple. « Ce sont rarement les femmes qui vont dire d'emblée qu'elles ont été violées. C'est notre rôle, à travers l'écoute, de les aider à nommer ce qu'elles vivent. »

Ce travail s'appuie sur une conviction : la loi a aussi une fonction pédagogique. « La reconnaissance du viol conjugal [depuis 1990], par exemple, a été un tournant. Aujourd'hui, nous soutenons pleinement l'ajout explicite du non-consentement dans la définition pénale du viol. C'est fondamental pour rappeler qu'aucun contrat, pas même le mariage, ne donne un droit sur le corps de l'autre. » Mais Mine Günbay déplore le retard des politiques publiques françaises sur des questions pourtant urgentes, notamment celle des féminicides. En 2024, selon le collectif Nous toutes, 140 femmes en ont ainsi été victimes. « Il y a eu le Grenelle des violences conjugales en 2019, des plans d'action... Aujourd'hui, nous ne manquons pas de lois, nous manquons de volonté politique. » Mais encore ? La directrice générale de la FNSF plaide pour des moyens concrets : éducation à la vie affective et sexuelle dès le plus jeune âge, formation obligatoire des professionnels de police et de justice, renforcement des places d'hébergement, soutien accru aux associations... « Et surtout, il faut penser les politiques pour les femmes ET

« Ce sont rarement les femmes qui vont dire d'emblée qu'elles ont été violées. C'est notre rôle, à travers l'écoute, de les aider à nommer ce qu'elles vivent. »

leurs enfants. Aujourd'hui, les enfants sont encore trop souvent oubliés. » Tout comme sont omises certaines réalités de terrain. Par exemple, lorsqu'on évoque les 140 féminicides de 2024, Mine Günbay invite à la précision : « Le chiffre du ministère de l'Intérieur, contrairement à celui du collectif Nous toutes, n'inclut pas les suicides forcés. Or, c'est essentiel de les prendre en compte. Derrière chaque chiffre, il y a une histoire, une femme, des enfants. » À ses yeux, le combat est encore long. Mais les lignes bougent. Les femmes parlent davantage. Les tabous se fissurent. « Ce que nous devons offrir, ce sont des portes de sortie. Et pour ça, il faut des moyens, de l'écoute, du temps... ». Et elle ajoute : « Du courage ». ●



LES RESTOS DU CŒUR EN METTENT UNE COUCHE POUR LES BÉBÉS

Pour éviter que les enfants d'aujourd'hui ne deviennent les personnes accueillies de demain, l'association renforce son aide à la petite enfance, particulièrement sur les besoins alimentaires et hygiéniques des nourrissons.

« **D** is Papa, c'est quoi le déterminisme social ? » C'est l'histoire d'un mec pauvre qui aura besoin de six générations pour ne plus l'être, aurait pu répondre Coluche, fondateur des Restos du Cœur en 1985. En France, il faut effectivement 180 ans pour s'extraire de l'extrême pauvreté et atteindre le revenu moyen : c'est ce que pointait en 2018 un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Depuis, la situation ne s'est pas améliorée – pire, la pauvreté gagne même du terrain. L'Hexagone compte près de 10 millions de personnes démunies, soit 1,4 million de plus qu'il y a vingt ans, selon l'Observatoire des inégalités. Contre ce fléau, les Restos du Cœur ne baissent ni le rideau ni les bras. Au contraire : ils attaquent leur 40^e campagne avec l'objectif de mettre le paquet sur les enfants de 0-3 ans. L'an passé, l'association de Coluche en a accueilli 128 000, un chiffre là aussi en augmentation (+16 %). « On voit beaucoup d'adultes bénéficiaires des Restos du Cœur qui les fréquentaient déjà quand ils étaient gamins. En mettant l'accent sur l'aide aux jeunes parents et leurs bébés, on veut

« On voit beaucoup d'adultes bénéficiaires des Restos du Cœur qui les fréquentaient déjà quand ils étaient gamins. En mettant l'accent sur l'aide aux jeunes parents et leurs bébés, on veut rompre cette chaîne. »

rompre cette chaîne », confirme Jean-Michel Griffon, responsable départemental des Restos du Cœur en Loire-Atlantique.

Parmi les 2 350 lieux d'accueil des Restos en France, près de 730 espaces dédiés à la petite enfance ont fleuri un peu partout, comme ici, en Loire-Atlantique dans l'antenne de Guérande ou du Loroux-Bottereau, commune périurbaine où poussent la mâche nantaise et le muscadet. « On a démarré en novembre 2024. L'idée, c'est d'avoir un ou deux bénévoles par centre, qui soient spécialisés sur les questions de petite enfance. Certains espaces sont très avancés sur l'aide matérielle, d'autres davantage sur l'aide à la parentalité », souligne Françoise Lepont, référente petite enfance des Restos pour le 44. Un travail est aussi mené avec une sage-femme pour former les bénévoles à la nutrition du jeune enfant, au sommeil, etc.

Afin de donner corps à cette initiative, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de consacrer, fin 2023, une aide de 5 millions d'euros aux Restos. Il faut dire que l'inflation et la crise énergétique ont provoqué, entre 2022 et 2023, un afflux massif de personnes dans le besoin. L'association caritative, qui a accueilli 1,3 million de personnes cette année-là, avait même dû en refuser 110 000. Sur les 5 millions



d'euros du Crédit Mutuel aux Restos du Cœur, 2 sont spécifiquement consacrés à l'aide prioritaire à la petite enfance, et notamment aux besoins alimentaires et hygiéniques des bébés. « Le principe, c'est de pouvoir fournir aux nourrissons et aux jeunes enfants des repas équilibrés pour toute la semaine, et ainsi couvrir 100 % de leurs besoins. Il s'agit d'adapter notre offre alimentaire aux besoins spécifiques des tout-petits », explique Françoise Lepont. Neuropsychiatres, spécialistes de l'éducation ou de l'éveil des enfants, acteurs de terrain de l'accompagnement social des parents, cliniciens spécialistes de la grossesse et du jeune enfant, sage-femme... tous sont unanimes : les « 1 000 premiers jours » (incluant les mois de grossesse) d'un enfant « sont essentiels, pour son développement et pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. » Ils l'avaient affirmé à l'issue d'une commission dédiée à cette question en 2020. C'est en effet durant cette période que le corps et le cerveau se développent rapidement, et que les habitudes alimentaires se forment. La précarité alimentaire constitue donc un risque pour la santé et les études des jeunes enfants.

« Je t'ai mis ta marque de lait habituelle », glisse Manée, étole fuchsia sur les épaules, à Mariama, une

maman qui vient récupérer de quoi prendre soin de son bébé de 3 mois. C'est une habituée du centre du Loroux-Bottereau, vaste local où Manée, une ancienne employée des Galeries Lafayette a aménagé sa galerie layette. Ici, tout est trié, plié, étiqueté, décoré : c'est un véritable magasin pour les 200 familles inscrites, dont une trentaine compte des bébés de 0-36 mois. Très ordonnée, Manée a sur ses fiches les dons, les âges, le nombre de petits pots, les boîtes de lait pour la semaine. « C'est carré... avec des bords arrondis », sourit la bénévole. Quand il y a urgence pour une famille, il y a toujours de quoi dépanner. Manée y met un point d'honneur, elle emmène chez elle du linge : « Pas question de donner des vêtements ni lavés ni repassés ! » Et devant sa télévision, la retraitée tricote des gilets pour les bambins des Restos : « Ça me détend. »

« Cette aide est indispensable pour moi, confie Mariama. Sans le lait, les couches, les habits, ce serait difficile au quotidien de nourrir ou de vêtir mon nouveau-né ». Comme un quart des personnes accueillies aux Restos du Cœur, Mariama appartient à la catégorie des familles monoparentales, qui cumulent de nombreux facteurs de précarité, lesquels ne s'arrêtent pas à la pauvreté monétaire mais combinent généralement l'insuffisance des ressources, les restrictions de consommation, les difficultés liées au logement, les retards de paiement... De fait, 40 % des enfants vivant dans des familles monoparentales sont pauvres, estiment les Restos du Cœur. Au stand petite enfance du centre du Loroux-Bottereau, « de quoi as-tu besoin ? », s'enquiert Manée, la bénévole, auprès de Kézia. « Les couches, il m'en reste. Par contre, je n'ai plus de lingettes », répond la jeune femme, son petit Louis, tout juste 1 an, dans les bras. Le compagnon de Kézia a repris un travail, mais les ressources du couple ne dépassent pas le seuil de pauvreté. La mère vit chez sa belle-mère. Chaque semaine, elle passe par le stand de Manée, qui a préparé pour elle et sa petite tête blonde des petits pots, du coton, et à l'occasion quelques vêtements. Pour son fils Louis, Kézia a besoin de 3 litres de lait par semaine. Elle en achète, mais ne peut pas subvenir à l'intégralité des besoins, d'autant que, depuis deux ans, sous l'effet de l'inflation, le prix du lait infantile a connu une forte croissance (plus 15 à 20 % selon les marques). Une boîte de lait en poudre tutoie aujourd'hui les 15 €.



Inaccessible pour les bas revenus. Le prix des couches s'est lui aussi envolé, en même temps que le prix de leur matière première, la cellulose.

Pour les denrées comme le lait, les Restos du Cœur tablent sur le grand Fonds Social Européen, les dons agricoles, industriels et les « ramasses », autrement dit les collectes effectuées auprès des grandes surfaces, par exemple, des produits souvent destinés à la destruction en raison de la proximité des dates limites de consommation. Et les collectes auprès des clients des supermarchés. Et quand ce n'est pas suffisant, l'association caritative achète auprès de grossistes : 30 % des denrées fournies et livrées aux antennes départementales sont ainsi achetées par l'association nationale directement auprès d'industriels.

Deux des quatre enfants de Shamil sont en bas âge. Ce jeune journaliste, originaire du Daghestan (un territoire de la Fédération de Russie), a fui le régime de Vladimir Poutine en 2020 après y avoir dénoncé la corruption. Il a obtenu le statut de réfugié politique. Avec son épouse, également réfugiée, ils espèrent retrouver un travail et se passer du soutien de l'association. Pour le moment, il passe au centre une fois par semaine « pour prendre du lait,

des couches, des vêtements. C'est une bonne aide », explique-t-il dans un français tout à fait maîtrisé.

Au centre de Guérande, près de la chic station balnéaire de La Baule, la soixantaine de bénévoles accueille, elle, quelque 130 familles, dont une douzaine a des bébés. « On a un peu amélioré l'espace dédié à la petite enfance », indique Peggy Rodrigues, l'une des bénévoles. Tapis de sol, tapis de jeux, petites tables...

Dans le centre où s'effectue, deux fois par semaine, la classique distribution alimentaire, il a fallu faire de la place, « sans déshabiller Paul pour habiller Jacques » – la formule semble pour le moins adaptée. La commande est passée pour compléter le mobilier, « ça arrive petit à petit. Tout cela s'est lancé en décembre 2024, en même temps que la campagne d'hiver. » À Guérande, deux bénévoles « affû-

tées », Annick et Maryse, l'une infirmière et l'autre aide-soignante, accompagnent ainsi les familles au sein de l'espace petite enfance. « Elles sont dans le soin, vante Peggy Rodrigues. Donc elles peuvent plus facilement aborder certains sujets, et savent aiguiller vers les partenaires ou, au besoin, vers les services sociaux. Ces derniers mois, elles ont pu rester au plus près d'une mère qui a perdu son bébé. » ●

« Une boîte de lait en poudre tutoie aujourd'hui les 15 €. Inaccessible pour les bas revenus. Le prix des couches s'est lui aussi envolé, en même temps que le prix de leur matière première, la cellulose. »

VIVRE EN COLOCATION INCLUSIVE POUR NE PLUS VOIR LES DIFFÉRENCES

À Nantes, grâce à l'association Fratries, Valentin et Clémence partagent leur quotidien dans une colocation entre jeunes du même âge, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Un tableau des tâches affiché dans la cuisine, un dîner partagé un vendredi soir, une lessive qu'on lance seul pour la première fois : pour Valentin, porteur de handicap, c'est ici, dans la maison Fratries, que tout a commencé : « Avant, je vivais chez mes parents. C'est grâce à Aurélien L'Hermitte et Emmanuel de Carayon, les cofondateurs, que j'ai découvert ce que c'est de vivre avec des amis. Aujourd'hui, c'est la première fois que je suis indépendant, et je me sens bien. » Fratries, c'est le nom d'un projet de « coliving » né en 2022 à Saint-Malo – un projet pas tout à fait comme les autres. On pourrait même glisser qu'il a « un p'tit truc en

plus », car il entend permettre à des jeunes actifs porteurs de handicap, y compris mental, de vivre avec d'autres jeunes, eux, sans handicap, donc sur un pied d'égalité. Depuis trois ans, quatre maisons ont vu le jour, à Nantes, Rennes, Versailles et Colombes (Hauts-de-Seine). Celle de Nantes, où Valentin coule des jours tranquilles, fonctionne selon la même logique : une dizaine de colocataires, la moitié porteurs de handicap, chacun avec sa chambre et sa salle de bain.

Dans la grande maison lumineuse, le quotidien s'organise autour des gestes ordinaires d'une colocation : faire les courses, cuisiner

ensemble, remplir le lave-vaisselle, apprendre à gérer ses émotions quand la vie à dix fait des étincelles... Trois accompagnantes se rendent ici chaque jour, de 9h à 19 h, pour aider, mais sans jamais prendre la main à leur place. « Vivre à Fratries, c'est apprendre à être autonome », dit Valentin, qui travaille au Café Joyeux. « Je cuisine maintenant de bons plats. Et le soir, j'aime bien rentrer ici, retrouver mes colocs. On a des moments de partage. »

Clémence, une jeune active venue de Paris, ne connaissait pas la colocation inclusive. Elle l'a découverte par sa sœur, puis en s'installant dans cette maison aux murs blancs et à la piscine bleue. « Ce que j'ai découvert ici, c'est une forme de simplicité dans les relations. Les colocs ne tournent pas autour du pot et nous donnent beaucoup d'amour. Ça m'a appris à faire pareil. Et à oublier le handicap. » Elle évoque la beauté de la maison, les jeux de société, les films projetés sur le mur du salon, les dîners où chacun concocte un petit plat, les week-ends où ils vont tous ensemble au bowling, à la plage, ou fêter un anniversaire au Reflet, le restaurant où travaillent deux colocs porteurs de handicap. « Ça m'a transformée. Je ne vois plus les différences, je vois des gens. Et je me dis qu'on a tous nos fragilités, elles sont juste moins visibles. »

De fait, « il n'y a pas tellement d'encadrement, parce qu'ils sont chez eux », explique Maxime, le responsable de la maison. À la fois animateur de vie sociale et accompagnant à l'emploi, lui vit juste à côté, avec sa famille. Il assure une astreinte de nuit, et reste disponible en journée pour les imprévus. Mais le cadre est souple, le projet ambitieux : permettre à chacun de grandir, à son rythme. « C'est une vie joyeuse, et qui nous fait tous évoluer », conclut Clémence. « En simplicité. En bonne humeur. Et aussi... en natation », glisse-t-elle en riant, un pied déjà dans la piscine. ●



LAURENT BERGER : « OUI, AU CRÉDIT MUTUEL, JE FAIS DE LA POLITIQUE »

Depuis 2023, **Laurent Berger**, ancien secrétaire général de la CFDT occupe une direction du Crédit Mutuel chargée notamment de permettre à la banque d'accompagner ses clients dans la transition écologique et sociétale. Une manière de continuer à faire de la politique ?

Il en convient : quand il a accepté de prendre la tête de l'Institut mutualiste pour l'environnement et la solidarité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la rentrée 2023, Laurent Berger « n'étai[t] pas sûr de l'endroit où [il] mettai[t] les pieds ». « Je me retrouvais dans un milieu bancaire dont je ne savais pas grand-chose. J'avais souvent l'impression qu'on me parlait chinois ; mais je le connais mieux depuis. » Celui qui a été, pendant une grosse décennie (2012-2023), secrétaire général du syndicat réformiste CFDT, avant de se déclarer en « recul de la vie publique », a intégré le groupe de bancassurance avec une mission bien précise : donner une dimension nouvelle et des ambitions accrues à la direction ESG (environnement, social et gouvernance), cette unité qui, dans l'entreprise, sert à mesurer l'ensemble des performances extra-financières, et à les encourager. À son arrivée, Laurent Berger a eu quelques mois pour rédiger une feuille de route, recruter à tour de bras et mettre les équipes en ordre de marche. « Et je suis très heureux de me trouver là où je suis actuellement, à travailler avec des gens géniaux. » Le Crédit Mutuel consacre de grands moyens, son Institut fait désormais phosphorer quarante-trois collaborateurs.

Surtout, il insiste : l'ESG était naguère rattachée à la direction des risques du groupe, ce qui envoyait un signal trop restrictif. Car si le Crédit Mutuel veut s'assurer que les entreprises qu'il accompagne ont de bonnes pratiques écologiques et sociales (l'objectif de l'ESG), ce n'est pas simplement parce que celles-ci lui font courir un risque financier ou « réputationnel » - « même si c'était déjà novateur de prendre les choses ainsi », précise Laurent Berger. Il s'agit plutôt, en ces années 2020, de placer le groupe mutualiste à la pointe de l'engagement socio-environnemental et de faire preuve d'un volontarisme qui manque souvent ailleurs.

« Nous voulons accompagner nos clients pour qu'ils fassent leur transition et diminuent leur empreinte carbone. Nous nous sommes ainsi engagés à un objectif de réduction de 20 % de nos émissions financées d'ici 2027 », expose-t-il. Ces clients pouvant être, bien sûr, des

« L'écologie, c'est un processus de transition qui ne se fera pas d'un claquement de doigts. Il mérite au contraire que chacun soit accompagné pour s'améliorer constamment, sans oublier l'enjeu du business. »

entreprises ou des particuliers. Et nous poursuivons notre ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050, avec une étape intermédiaire en 2030. » Pour respecter ces objectifs, Laurent Berger table notamment sur un « comité ESG », une structure interne au groupe chargée d'examiner les pratiques d'une entreprise qui lui réclame un financement. Par exemple ? « Si une entreprise appartenant au secteur de l'ameublement ou de l'agroalimentaire a de mauvaises pratiques en termes de déforestation, que ses fournisseurs ne sont pas certifiés, etc., notre rôle est de conditionner le financement de son activité à un certain nombre de mesures correctives. » Là où un groupe bancaire traditionnel chercherait à s'assurer de la viabilité d'un projet uniquement sur le plan sonnant et rétribuant, l'Institut mutualiste du Crédit Mutuel se donne le droit de tirer la sonnette d'alarme si le compte n'y est pas en matière sociale ou environnementale.

Au point de se séparer d'un client s'il fait preuve d'une mauvaise volonté manifeste ? « Oui, mais ce n'est pas notre philosophie première, avance Laurent Berger. Pardonnez-moi la crudité de l'expression, mais l'idée n'est pas de se déclarer purs dans un monde



dégueulasse. Notre économie est carbonée aujourd'hui : quand on n'a pas le privilège d'avoir des transports en commun, on est bien obligé de prendre sa voiture pour conduire ses enfants à l'école. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas, d'un côté, des gens aux usages parfaits et, de l'autre, des irresponsables à bannir. L'écologie, c'est un processus de transition qui ne se fera pas d'un claquement de doigts. Il mérite au contraire que chacun soit accompagné pour s'améliorer constamment, sans oublier l'enjeu du business - ce qui n'est pas un gros mot pour moi. C'est cela, notre rôle : accompagner les transformations sur le long terme. C'est ce que j'appelle l'éthique de responsabilité. » Pour ce faire, l'Institut mutualiste pour l'environnement et la solidarité qu'il dirige a commencé également à former les conseillers, qui sont en face de clients, petites et moyennes entreprises ayant besoin d'être entendues

« Réaliser des travaux pour mieux isoler un logement coûte en moyenne 40 000 euros à un ménage. On sait bien que peu sont capables de dégainer une pareille somme. »

et guidées vers de bons choix.

« Mais, je le répète, nous travaillons aussi en direction des particuliers. Car tout le monde peut et doit faire des efforts, par exemple en matière de rénovation énergétique des logements ou d'électrification des véhicules. » Là encore, jure-t-il, c'est le pragmatisme qui prime. « Réaliser des travaux pour mieux isoler un logement coûte en moyenne 40 000 euros à un ménage. On sait bien que peu sont capables de dégainer une pareille somme. Aussi, nous sommes là pour les aider à trouver des préfinancements, à penser le projet en amont.

Nous accompagnons également le monde agricole, qui, contrairement à ce qu'on entend parfois, a une énorme envie de transition environnementale. Mais, on le sait, ce n'est pas une démarche simple à mettre en œuvre. »

Et le social dans tout ça ? Pour répondre à cette autre ambition de l'ESG, l'Institut mutualiste pour l'environnement et la solidarité s'appuie notamment sur le « dividende sociétal » (voir p. 8), ce choix qu'a fait Crédit Mutuel depuis 2023 de consacrer chaque année 15 % de ses bénéfices, entre autres, à des actions de lutte contre les inégalités sociales. « Nos propositions sont encore en cours de construction, mais nous savons devoir nous adresser à des publics vulnérables. Par exemple, les jeunes adultes issus de l'aide sociale à l'enfance, dont on sait combien ils cumulent les difficultés, subissent la précarité, ont du mal à trouver des logements..., expose Laurent Berger. Ou encore, les familles monoparentales, qui sont à plus de 80 % à la charge de femmes et qui connaissent très souvent des situations de pauvreté, de difficultés scolaires, bancaires... » Ne serait-ce pas, pour celui dont le nom, on s'en souvient, avait circulé parmi les premiers ministrables à l'été 2024 (il avait décliné l'offre), une manière de continuer à faire de la politique ? « Je suis convaincu que nous faisons tous de la politique, tous les jours, par nos choix. Oui, au Crédit Mutuel, je fais de la politique. » C'est-à-dire que je me rends utile en visant le bien commun, comme beaucoup de chefs d'entreprise ou d'acteurs associatifs. » ●

LE CAPITAL VERT JAMAIS À DÉCOUVERT

En Alsace, la forêt de Dambach, 4 600 hectares, a été acquise par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, une solution pérenne pour compenser une part du CO₂ que le groupe émet.

Les premiers rayons du soleil dardant au travers du couvert végétal, baignent la forêt d'une incroyable lumière. Le chant des oiseaux, le vent dans les feuilles, le parfum d'humus, c'est « l'avantage en nature » inestimable que savoure Evrard de Turckheim, expert forestier et, depuis trente-huit années, gérant de la forêt de Dambach. Située au cœur du parc naturel régional des Vosges du Nord sur l'Alsace/Moselle, Dambach est l'une des cinq plus grandes forêts privées de France. Elle s'étend en effet sur 4 600 hectares - de quoi couvrir la moitié de Paris. En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a acquis le groupement forestier Vosges Nord, devenant ainsi propriétaire de ce massif gigantesque. Pourquoi diable la banque coopérative guignait-elle les belles frondaisons alsaciennes ? Pour séquestrer - c'est-à-dire absorber et stocker - quelque 23 000 tonnes de CO₂ par an, et compenser une part des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) qu'elle produit.

Les forêts sont en effet des puits de carbone, qui compensent environ 7 % des émissions mondiales de GES, auxquels on peut ajouter 2 % supplémentaires si l'on considère le rôle des sols forestiers. Comment cela marche ? Grâce à la photosynthèse, un processus bien connu des écoliers en cours de biologie. Les



arbres absorbent le carbone de l'atmosphère, et l'emmagasinent dans le bois. « L'inventaire forestier national dénombre 11,3 milliards d'arbres en 2023 sur les 17,3 millions d'hectares de forêt que compte la France métropolitaine, soit un stock de 1,3 milliard de tonnes de carbone », souligne l'Office national des forêts (ONF). C'est d'autant plus important que la forêt française progresse, gagnant quelque 80 000 hectares tous les ans (soit environ huit fois la surface de Paris !). Mais hélas, les inventaires du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) et de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) font état d'une chute des performances des puits forestiers, « certaines forêts étant même devenues localement émettrices nettes de CO₂ », alerte l'ONF. En une dizaine d'années, la mortalité des arbres, due en partie au réchauffement climatique, a augmenté de 80 %.

« La forêt de Dambach, autrefois propriété des Forges De Dietrich, est peuplée de près d'un million d'arbres, d'au moins sept essences différentes. Une particularité assez unique, puisque seules 5 % des forêts françaises comptent plus de quatre essences. »

Voilà pourquoi il est impératif de protéger ce qui peut encore l'être. « Nous sommes un peu les gardiens d'un patrimoine exceptionnel », avance Evrard de Turckheim. La forêt de Dambach, autrefois propriété des Forges De Dietrich, est peuplée de près d'un million d'arbres, d'au moins sept essences différentes. Sur les pentes gréseuses poussent des chênes, des hêtres, des douglas, des pins sylvestres, des épicéas, des sapins et des mélèzes. Une particularité assez unique, puisque seules 5 % des forêts françaises comptent plus de quatre essences. Le massif accueille également une riche biodiversité et pas moins de neuf étangs. Evrard de Turckheim l'assure : « La forêt de Dambach est en bonne santé. » L'ingénieur forestier met en avant « une exigence de gestion » engagée de longue date et qui repose, entre autres, sur la futaie irrégulière.

Dambach, comme la plupart des massifs forestiers, a une vocation économique : fournir du bois.

« La forêt pousse toute seule, nous ne faisons que l'accompagner en nous appuyant sur les dynamiques naturelles des écosystèmes forestiers », décrypte Evrard de Turckheim. Une approche écosystémique, qui doit satisfaire à la fois aux exigences de production de bois, à la protection des zones humides et des eaux, à l'accueil des publics et à la conservation de la biodiversité et des espèces. En effet, une partie du massif de Dambach est classée zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Elle est un refuge incomparable pour le hibou grand-duc, les chevreuils, les écureuils, les chauves-souris, une myriade d'insectes, mais aussi de champignons, de faune microscopique, fleurs et lichens, qui tous participent à la bonne santé de l'écosystème forestier.

Le principe du type de sylviculture qui a cours ici consiste à interdire les coupes rases pour conserver un couvert arboré permanent. Sur une même parcelle, cohabitent ainsi des arbres d'essences et de tailles différentes. Le gérant n'intervient que par petites touches, pour récolter les bois mûrs, favoriser les arbres d'avenir, éclaircir les semis, enrichir là où le renouvellement tarde. Dambach, comme la plupart des massifs forestiers, a une vocation économique : fournir du bois. Ici, les arbres à abattre sont sélectionnés un à un, « la valeur du bois se trouve dans les 6, 7 premiers mètres en

partant du sol », indique le gérant. Il faut attendre cent dix ans pour un hêtre, cent soixante-dix ans pour un chêne sessile, et que l'arbre ait atteint environ 60 cm de diamètre. Parmi ces chênes remarquables, certains ont été prélevés pour restaurer la cathédrale Notre-Dame de Paris, après l'incendie de 2019. Le volume prélevé n'excède jamais 15 % du volume de bois sur pied, ce qui correspond à l'accroissement naturel de la forêt. « On travaille dans le respect de la forêt, de ses capacités de résilience », soutient Evrard de Turckheim. Par ailleurs, l'exploitation du bois de chauffage est limitée. Une partie du bois mort est laissée sur place, elle sert ainsi de refuge à la biodiversité et nourrit le sol. Autre interdit : les exportations lointaines.

Mais une question se pose : demain, quelles essences sauront le mieux résister aux climats plus chauds et plus secs ? A Dambach, on fait le pari des essences autochtones anciennes. Evrard de Turckheim privilégie ainsi « la régénération naturelle » des essences rattachées depuis des millénaires au massif alsacien : le hêtre, le pin sylvestre, le chêne. « Car planter de nouvelles espèces est sans doute plus aléatoire que de travailler avec des essences qui sont là depuis dix mille ans, depuis la dernière glaciation, et qui ont fait leurs preuves, même dans ces années un petit peu compliquées », tranche l'ingénieur forestier. C'est ce qui s'appelle mettre le passé au service du futur. ●



À REGARDER :
NOS FORÊTS VONT-ELLES DISPARAÎTRE ?

Jamy s'est rendu dans la forêt de Dambach. L'occasion parfaite pour comprendre le fonctionnement d'une forêt, son utilité et toute la vie qui s'y cache !



FLEUR PELLERIN : « LE GREENWASHING A FAIT DES RAVAGES, MAIS LA DONNE A CHANGÉ »

Quels rôles peuvent jouer les fonds d'investissement dans l'émergence d'un monde respectueux des humains et de la planète ? **Fleur Pellerin**, fondatrice du fonds Korelya Capital, fait le point sur ce qui reste à accomplir pour y parvenir.

Il y a les promesses alléchantes des start-up, mais aussi les dérives du greenwashing, cette tendance à la poudre aux yeux verts, et les défis nouveaux liés aux tensions avec les États-Unis. Les fonds d'investissement ont des obstacles à surmonter et des pièges à éviter s'ils désirent vraiment contribuer à construire un monde meilleur. Fleur Pellerin, fondatrice du fonds Korelya Capital, plaide pour une finance qui conjuguerait la rentabilité et le souci du bien commun. Mais l'ancienne ministre de la Culture sait que le chemin est encore long. Entretien.

DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS INSTABLE, QUE RESTE-T-IL DE LA PROMESSE D'UNE TECHNOLOGIE AU SERVICE DU BIEN COMMUN ?

Fleur Pellerin. Une véritable évolution des mentalités est à l'œuvre aujourd'hui parmi les start-up, y compris celles du secteur technologique. De plus en plus d'entreprises ne se contentent plus de chercher uniquement le profit : elles aspirent à générer un impact positif, qu'il soit social, sociétal ou environnemental.

Cette évolution est, entre autres, stimulée par l'apparition des fonds d'investissement dits « à impact », qui financent des start-up sur la base de critères ESG [environnementaux, sociaux et de gouvernance, NDLR]. Ce modèle répond à une demande grandissante de transparence et d'éthique dans les choix d'investissements.

JUSTEMENT, COMMENT DIFFÉRENCIER LES FONDS RÉELLEMENT ENGAGÉS DE CEUX QUI FONT DU GREENWASHING ?

Le greenwashing a fait des ravages il y a quelques années, avec de nombreux fonds qui se présentaient comme « à impact » sans aucune rigueur dans la méthodologie. Mais la donne a changé. Les nouvelles classifications européennes, comme le règlement SFDR, apportent plus de clarté. Mon propre fonds est « classé article 8 », ce qui impose une évaluation sérieuse de l'empreinte carbone ainsi que des pratiques sociales et de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. L'article 9, encore

plus strict, exige un engagement à investir exclusivement dans des projets ayant un impact mesurable. C'est ainsi que nous faisons la différence, avec des critères exigeants et transparents.

POURTANT, AUX ÉTATS-UNIS, CERTAINS SIGNAUX SEMBLENT ANNONCER UN RECUL SUR CES SUJETS...

La question des critères ESG prend effectivement une dimension nouvelle dans un contexte d'accroissement des tensions géopolitiques et économiques avec les États-Unis. Si les entreprises américaines bénéficient d'un allègement massif de normes ESG, cela pourrait désavantager les entreprises européennes qui, elles, sont soumises à des obligations strictes. Il faudra réfléchir à la manière de concilier la nécessité de rester fidèles à nos principes avec la protection de la compétitivité des entreprises européennes sur la scène internationale. C'est un défi complexe, d'autant plus que l'Asie, de son côté, reste également éloignée de ces exigences.



FLEUR PELLERIN

L'ancienne ministre et fondatrice de Korelya Capital est présidente du comité de mission du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2022.

L'EUROPE EST-ELLE EN AVANCE ? OU EN DANGER ?

L'Europe a indéniablement une longueur d'avance en matière de régulations et d'engagements en faveur de l'impact. Toutefois, cette avance pourrait nous desservir si elle n'est pas suivie à l'échelle mondiale. Le défi pour l'Europe réside dans le juste équilibre entre la compétitivité économique et la nécessité de défendre des principes qui correspondent aux attentes des jeunes générations, des consommateurs et des salariés. Une partie de la solution réside dans l'acceptation de la

flexibilité dans nos pratiques, sans pour autant sacrifier nos valeurs fondamentales.

LE SOUPÇON DE GREENWASHING PÈSE TOUJOURS SUR LES ACTEURS DE LA FINANCE VERTE. EST-IL ENCORE JUSTIFIÉ ?

Il reste des doutes, mais la situation s'améliore. Le marché est plus mature, les exigences de transparence se sont renforcées, et les labels européens garantissent désormais que les engagements des fonds ne soient pas seulement des arguments marketing. Avec un reporting rigoureux, les entreprises doivent rendre des comptes sur l'impact réel de leurs actions.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE PEUT-IL TENIR SES PROMESSES DE RENTABILITÉ ?

C'est tout l'enjeu. Pendant longtemps, on a opposé rendement financier et critères ESG. Certains affirmaient qu'un fonds à impact n'était pas rentable. Mais cette vision est en train de changer. L'environnement, par exemple, offre un immense potentiel de création de valeur, notamment dans la décarbonation ou les nouvelles technologies vertes. Mais c'est vrai, il y a un enjeu de temporalité. Un fonds comme le mien a une durée de vie de dix ans. Or certaines innovations, comme les infrastructures pour les véhicules électriques, ne sont rentables qu'au-delà de cette période. C'est là que des acteurs comme le Crédit Mutuel ou des fonds publics peuvent jouer un rôle, puisqu'ils ont une capacité d'investissement plus patiente.

CONCRÈTEMENT, À QUOI RESSEMBLENT CES PROJETS À IMPACT ?

Il y en a beaucoup ! Côté start-up, on peut citer Too Good To Go, qui lutte contre le gaspillage alimentaire, Lita.co, qui démocratise l'investissement éthique, ou encore, dans un autre domaine, lfeel, qui propose des solutions fondées sur l'intelligence artificielle, pour mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale. D'autres

travaillent sur des innovations de rupture : j'ai investi dans Kayrros, une start-up française qui mesure les émissions de méthane de manière objective, ce qui est stratégique pour la transition climatique. Il y a même des projets de viande « cultivée » à partir de cellules souches, donc sans souffrance animale, des procédés de teintures durables, l'éolien maritime...

LES GRANDES ENTREPRISES JOUENT-ELLES LE JEU ?

De plus en plus, oui. Beaucoup créent des programmes de capital-innovation — ce qu'on appelle du « corporate venture » — pour collaborer avec des start-up, moderniser leur chaîne de valeur ou réduire leur empreinte carbone. Certaines, comme les grands groupes de luxe ou de la beauté, n'ont plus le choix : la pression des consommateurs les pousse à s'engager. Ce mouvement, encore une fois, est beaucoup plus marqué en Europe qu'en Asie ou aux États-Unis. Il y a une attente citoyenne forte ici. Et cela oblige.

LES PAYS SCANDINAVES SONT SOUVENT CITÉS COMME MODÈLES. PEUT-ON S'EN INSPIRER ?

Oui, mais avec prudence. Ils sont très avancés, notamment en termes de méthodologies. J'ai participé à un voyage d'étude en Suède et en Finlande, et c'était passionnant. Mais il ne faut pas copier aveuglément : ces pays ont des spécificités fortes, des populations différentes, et pour certains comme la Norvège, une rente pétrolière colossale. L'enjeu, pour nous, c'est d'avancer en tenant compte de nos propres réalités. Transposer cela à l'échelle de l'Union Européenne, avec ses vingt-sept États membres aux cultures et intérêts divergents, est autrement plus complexe. Cela dit, s'en inspirer pour améliorer nos pratiques est essentiel. On ne peut pas se contenter de demi-mesures : les objectifs de l'Accord de Paris sont loin d'être atteints, et nous avons besoin d'accélérer. ●

UNE ÉNERGIE QUI NE MANQUE PAS DE SEL

La start-up bretonne Sweetch Energy produit du courant grâce à la rencontre entre eau douce et eau de mer.



Pour le dire simplement, quand vous faites passer de l'eau douce vers de l'eau salée au travers d'un tamis, cela crée une énergie dite « osmotique ». Laquelle peut être transformée en électricité. C'est le pari qu'est en train de remporter

Sweetch Energy, start-up basée près de Rennes (Ille-et-Vilaine). Nicolas Heuzé, son directeur général, a découvert l'énergie osmotique grâce aux récents travaux de Lydéric Bocquet, un physicien français, spécialiste mondial de la nanofluidique. Il en a vite compris le potentiel : « On peut fournir de l'électricité 100 % renouvelable, en permanence, sans être dépendant des conditions climatiques, ni du jour ou de la nuit. »

Jusqu'alors, les technologies pour capter l'énergie osmotique étaient chères et peu performantes. Mais les travaux des scientifiques de Bruno Mottet et Lydéric Bocquet, les associés de Nicolas Heuzé, ont permis de mettre au point une membrane (« un sandwich de membranes », plus justement), constituée de nanotubes. La technologie de Sweetch Energy, biosourcée, a le mérite d'être vingt fois plus efficace et dix fois moins onéreuse que les membranes jusqu'ici développées. Cette innovation, « une sorte de passoire sélective dans laquelle les ions circulent beaucoup plus vite », image

Nicolas Heuzé, « c'est LE cœur du système. Elle permet d'atteindre un prix industrialisable, avec un matériau propre et une technologie peu encombrante ». Pour accélérer son développement, la start-up a lancé une levée de fonds de 25 millions d'euros fin 2023.

Sur son site rennais, Sweetch a démarré l'industrialisation de ses modules osmotiques. « Ils sont très pilotables, c'est-à-dire qu'on peut arrêter et démarrer très rapidement une usine osmotique », vante Nicolas Heuzé. Autre avantage : les modules - basiquement des caissons avec la membrane spéciale intégrée - sont peu volumineux et leur installation est nettement moins complexe et coûteuse qu'une usine marémotrice.

« Nous pourrons installer à terme jusqu'à 500 mégawatts de puissance sur le Rhône. Soit 4 térawattheures par an, c'est-à-dire toute l'électricité de Marseille et de sa banlieue ! »

La rencontre de l'eau douce des fleuves et de l'eau salée de la mer se fait naturellement dans les estuaires. C'est pourquoi depuis 2024, sur l'embouchure du Rhône, Sweetch travaille, avec la Compagnie nationale du Rhône à mettre au point le fonctionnement de la technologie en conditions réelles. « Nous pourrons installer à terme jusqu'à 500 mégawatts de puissance sur le Rhône. Soit 4

térawattheures par an, c'est-à-dire toute l'électricité de Marseille et de sa banlieue ! », anticipe Nicolas Heuzé. Depuis 2022, l'énergie osmotique est considérée comme une source d'énergie renouvelable par l'Union européenne. En 2024, elle a été intégrée dans le rapport Draghi, sur la compétitivité de l'Europe. « À terme, on peut estimer que l'énergie osmotique pourra fournir jusqu'à 15 % de l'électricité de la planète », extrapole le dirigeant de la jeune pousse. « Des estuaires, il y en a partout dans le monde ! », souligne Nicolas Heuzé qui a ouvert des bureaux à Boston et au Japon. La révolution osmotique est en marche. ●

DES DÉCHETS SOLIDES COMME UN ROC

Néolithe, basée en Anjou, a mis au point un procédé de « fossilisation » des déchets non-recyclables.

« “Ces cailloux peuvent entrer dans la composition du béton, pour réaliser des trottoirs par exemple”, explique Quentin Laurens. À terme, Néolithe espère aussi générer des produits “finis”, tels des parpaings, des briques ou des pavés. »

« Avoir un impact positif sur l'environnement », c'est la valeur en béton armé de Néolithe, une entreprise familiale créée en 2019 et basée à Beaulieu-sur-Layon (Maine-et-Loire). L'entreprise, qui compte aujourd'hui près de 200 salariés, s'est spécialisée dans la valorisation de déchets non recyclables et non dangereux issus de centres de tri (plastiques, cartons, bois, métaux...). La France en produit 15 millions de tonnes par an. « Ces déchets sont soit enfouis, soit incinérés. Les deux méthodes ont un effet sur l'environnement et pour nous, ce n'est pas satisfaisant », avance Quentin Laurens, le responsable de la communication de Néolithe.

La société a donc mis au point un système grâce auquel les déchets sont acheminés jusqu'à un « fossilisateur », où ils sont broyés à froid, puis mélangés à un liant minéral (non issu de l'industrie pétrolière). Ce qui permet d'obtenir une pâte, extrudée pour former des petits granulats. Après un temps de séchage de plusieurs semaines, « ces cailloux peuvent entrer dans la composition du béton, pour réaliser des trottoirs par exemple », explique Quentin Laurens. À terme, Néolithe espère aussi générer des produits « finis », tels des parpaings, des briques ou des pavés.

L'idée de mettre au point cette « fossilisation accélérée » est venue de William Cruaud, en 2019. « William a été maçon tailleur de pierres de ses 17 ans à ses 57 ans. Au contact quotidien du tuffeau, cette roche calcaire typique de l'Anjou, il a imaginé pouvoir faire un lien entre les déchets actuels en surface et ceux, plus anciens, qui ont servi à générer ce calcaire en profondeur », rapporte Quentin Laurens. Avec son fils, Nicolas, ingénieur polytechnicien, et Clément Bénassy, ingénieur d'AgroParisTech et directeur général, ils ont réussi le pari de transformer des déchets en pierre.

L'usine angevine produit actuellement 10 000 tonnes de granulats par an, mais en 2026, l'entreprise se dotera d'un nouveau site capable de décupler cette production. Fin avril, Néolithe a rendu publique sa future implantation : ce sera toujours à Beaulieu-sur-Layon, en face de leurs actuels locaux. L'entreprise doit encore obtenir la validation de son dossier par la préfecture et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ainsi que du permis modificatif. La future usine fera près de 30 000 m². « C'est un investissement de quelques millions d'euros, mais soixante emplois locaux. On fait marcher les déchetteries, les constructeurs, les carriers... », pose Quentin Laurens. Néolithe ambitionne, d'ici 2030, d'implanter en France dix centres de grande capacité. ●





UN PRÊT à 0% TAEG FIXE POUR FINANCER SES ÉTUDES C'EST POSSIBLE.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un "Prêt Étudiant 0%" d'un montant de 15000 euros sur 10 ans, vous remboursez 120 mensualités de 125 euros. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0% (taux débiteur fixe : 0%). Montant total dû par l'emprunteur : 15000 euros. Pas de frais de dossier. Hors assurance facultative (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail et Invalidité Permanente), calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{re} cotisation mensuelle de 9,88 euros, un montant total sur la durée du crédit de 605,25 euros et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,79%. Conditions au 01/01/2025. Intérêts pris en charge par la Banque.

Crédit  Mutuel